

FCP TUNISIAN PRUDENCE FUND
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1 - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration , nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP Tunisian Prudence Fund, qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes , y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincères, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FCP Tunisian Prudence Fund au 31 Décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux systèmes comptables des entreprises.

2 - Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendantes de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3 - Observations

Nous attirons votre attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

4 - Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds .Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5 - Responsabilités de la direction pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidele des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives ,que celles –ci résultent de fraudes ou erreurs .

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsable de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6 - Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatifs , que celles –ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles considèrent comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux –ci.

Une description plus détaillée des responsables de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'ordre des experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissaire aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de loi n°94 -117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne.

2. Autres obligations légales et réglementaires

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

-Les emplois en liquidités et quasi liquidités représentent 25,56 % de l'actif net du FCP- Tunisian Prudence Fund au 31 décembre 2018, constituant ainsi un dépassement par rapport à la limite de 20% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15,29,35,36 et 37 du code des organismes de placement collectif , tel que modifié et complété par les textes subséquents.

- Les Billets de trésorerie SACEM SA représentent 10,15 % de l'actif du FCP- Tunisian Prudence Fund. Ce taux d'emploi est en légère dépassement du maximum de 10% fixé par l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif .

Tunis, le 26 mars 2019
Le Commissaire aux Comptes :
Foued AMIRI

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2018	31/12/2017
AC1 Portefeuille-titres	4-1	1 803 351	2 096 296
a- Actions et droits rattachés		476 306	490 826
b- Titres OPCVM		46 563	44 344
c- Obligations et valeurs assimilées		1 280 481	1 561 126
AC2 Placements monétaires et disponibilités	4-2	615 886	599 681
a- Placements monétaires		587 289	542 020
b- Disponibilités		28 598	57 661
AC3 Créances d'exploitation		-	134
TOTAL ACTIF		2 419 237	2 696 111
PASSIF			
PA1 Opérateurs créditeurs	4-3	9 516	10 059
PA2 Dettes sur opérations de pension livrée	4-4	-	250 374
TOTAL PASSIF		9 516	260 433
ACTIF NET			
CP1 Capital	4-5	2 320 416	2 344 257
CP2 Sommes distribuables		89 306	91 421
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	3
b- Sommes distribuables de l'exercice		89 306	91 418
ACTIF NET		2 409 721	2 435 678
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 419 237	2 696 111

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2018	31/12/2017
PR1- Revenus du portefeuille-titres	4-6	104 123	116 510
a-Dividendes		25 013	30 496
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		79 110	86 014
PR2- Revenus des placements monétaires	4-7	31 050	30 575
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		135 173	147 085
CH1- Intérêts de mise en pension		-	(220)
CH2- Charges de gestion des placements	4-8	(25 535)	(28 601)
REVENU NET DES PLACEMENTS		109 638	118 264
CH3- Autres charges	4-9	(11 975)	(11 875)
RESULTAT D'EXPLOITATION		97 663	106 389
Régularisation du résultat d'exploitation		(8 357)	(14 971)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		89 306	91 418
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		8 357	14 971
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		34 917	(64 567)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		40 597	9 964
Frais de négociation de titres		-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE		173 177	51 786

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

ARRETE AU 31/12/2018

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
AN1 Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	173 177	51 786
a- Résultat d'exploitation	97 663	106 389
b- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	34 917	(64 567)
c- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	40 597	9 964
d- Frais de négociation de titres	-	-
AN2 Distributions de dividendes	(91 421)	(88 172)
AN3 Transactions sur le capital	(107 713)	(128 016)
a- Souscriptions		
- Capital	1 838 400	1 254 600
- Régularisation des sommes non distribuables	(92 910)	(70 058)
- Régularisation des sommes distribuables	15 674	21 915
- Droits d'entrée	-	-
b- Rachats		
- Capital	(1 944 800)	(1 385 100)
- Régularisation des sommes non distribuables	99 954	87 513
- Régularisation des sommes distribuables	(24 032)	(36 886)
- Droits de sortie	-	-
Variation de l'actif net	(25 957)	(164 402)
AN4 Actif net		
a- - En début d'exercice	2 435 678	2 600 080
b- - En fin d'exercice	2 409 721	2 435 678
AN5 Nombre de parts		
a- - En début d'exercice	25 086	26 391
b- - En fin d'exercice	24 022	25 086
Valeur liquidative	100,313	97,093
AN6 Taux de rendement	7,07%	1,94%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1- PRESENTATION DU FONDS

Tunisian Prudence Fund est un fonds commun de placement régi par le code des organismes de placements collectifs promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents. Le fonds a obtenu l'agrément du CMF N° 24-2011 du 7 Septembre 2011.

La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements. La BIAT est le dépositaire de ce fonds. Le gestionnaire est United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA).

Tunisian Prudence Fund est un fonds de distribution.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/18 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des éléments de portefeuille titre et des revenus y afférents

Les éléments de portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilés sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilés

Les placements en actions et valeurs assimilés sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente. Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date du 31 décembre 2018.

3.3- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent.
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 Aout 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables « BTA » sont valorisé comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le Fonds ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leurs coûts d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique «PR 2-Revenus des placements monétaires »

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

Note 4-1 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2018 à **1 803 351 dinars** et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% Actif net	% Actif
Actions et droits rattachés		535 486	476 306	19,77%	19,69%
ARTES	8 087	66 225	50 463	2,09%	2,09%
CARTHAGE CEMENT	47 416	109 649	96 492	4,00%	3,99%
CELLCOM	9 270	72 115	13 645	0,57%	0,56%
HANNIBAL LEASE	12 309	104 625	93 548	3,88%	3,87%
SAM	12 944	61 190	53 653	2,23%	2,22%
SOTRAPIL	2 690	21 236	45 136	1,87%	1,87%
SOTUMAG	31 695	59 098	73 754	3,06%	3,05%
SOTIPAPIER	10 597	41 349	49 615	2,06%	2,05%
Obligations et valeurs assimilées		1 221 915	1 280 481	53,14%	52,93%
BTA 6,3% 03-2026	100	92 200	97 952	4,06%	4,05%
BTA 6,3% 03-2026	100	92 100	97 857	4,06%	4,04%
BTA 6,3% 03-2026	151	139 675	148 031	6,14%	6,12%
BTA 6% 10-2023	50	46 540	48 170	2,00%	1,99%
BTA 6% 04-2024	400	384 600	404 633	16,79%	16,73%
BTA 6,7% 04-2028	100	94 800	99 733	4,14%	4,12%
EO ATL 2013-1	2 100	84 000	87 180	3,62%	3,60%
EO ATTIJARI LEASING 2016-2	1 700	136 000	142 932	5,93%	5,91%
EO CIL 2015-2	800	32 000	32 338	1,34%	1,34%
EO HL2015-1 A	800	32 000	32 200	1,34%	1,33%
EO HL 2016-02 A	1 000	60 000	60 342	2,50%	2,49%
EO TUNISIE LEASING 2015-1	350	28 000	29 113	1,21%	1,20%
Titres OPCVM		49 003	46 563	1,93%	1,92%
UGFS BONDS FUND	3 771	39 003	39 017	1,62%	1,61%
UGFS ISLAMIC FUND	100	10 000	7 546	0,31%	0,31%
TOTAL		1 806 404	1 803 351	74,84%	74,54%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Coupons nets</u>	<u>+/- valeurs latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>+/- valeurs réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2017</u>	2 124 926	53 630	500	(82 761)	2 096 296	-
<u>Acquisitions de l'exercice</u>						
Actions cotées	81 731				81 731	
BTA	-				-	
Obligations de sociétés	-				-	
Titres OPCVM	690 949				690 949	
<u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>						
Cession Actions cotées	(126 231)				(126 231)	38 066
Annuités Obligations de sociétés	(277 000)				(277 000)	-
Cession BTA	-				-	-
Cession Titres OPCVM	(687 972)				(687 972)	2 531
<u>Variation des plus ou moins valeurs latentes</u>						
Actions cotées				29 981	29 981	
Bons de trésor assimilables				5 695	5 695	
Titres OPCVM				(758)	(758)	
<u>Variation des coupons</u>			(500)		(500)	
<u>Variation des intérêts courus</u>		(8 840)			(8 840)	
<u>Soldes au 31 décembre 2018</u>	1 806 404	44 790	-	(47 843)	1 803 351	40 597

Note 4-2 : Placements monétaires et disponibilités

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Placements monétaires	587 289	542 020
Disponibilités	28 598	57 661
TOTAL	(1) 615 886	599 681

(1) Le solde de ce poste, s'élevant au 31/12/2018 à **615 886 dinars**, se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% Actif net	% Actif
Placements monétaires		580 703	587 289	24,37%	24,28%
Contrat Moudharba Best Lease-30J-Ech 03/01/2019-8,5%	1	240 000	241 565	10,02%	9,99%
Contrat Moudharba Best Lease -30J- Ech 24/01/2019-9%	1	100 000	100 173	4,16%	4,14%
Billet de trésorerie SACEM SA -180J- 26/03/2019-7,5%	1	240 703	245 551	10,19%	10,15%
Disponibilités	-	28 598	28 598	1,19%	1,18%
Banque		1 299	1 299	0,05%	0,05%
Somme à l'encaissement		27 299	27 299	1,13%	1,13%
TOTAL		609 301	615 886	25,56%	25,46%

Note 4-3 : Opérateurs créditeurs

		<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Compte du Gestionnaire (UGFS-NA)	(1)	8 750	9 238
Compte du Dépositaire (BIAT)		767	821
		<u>9 516</u>	<u>10 059</u>

(1) Le solde de ce compte se répartit comme suit :

		<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Rémunération de gestion		5 750	6 232
Charges administratives		3 000	3 006
		<u>8 750</u>	<u>9 238</u>

Note 4-4 : Dettes sur opérations de pension livrée

		<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Dettes sur pension livrée		-	250 212
Intérêt courus sur dette sur pension livrée		-	162
		<u>-</u>	<u>250 374</u>

Note 4-5: Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Capital au 31/12/2017	2 344 257
Montant	2 344 257
Nombre de parts émises	25 086
Nombre de copropriétaires	7
Souscriptions réalisées	1 838 400
Montant en nominal	1 838 400
Nombre de parts émises	18 384
Nombre de copropriétaires nouveaux	-
Rachats effectués	1 944 800
Montant en nominal	1 944 800
Nombre de parts émises	19 448
Nombre de copropriétaires sortants	1
Autres mouvements	82 559
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	34 917
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	40 597
Régularisation des sommes non distribuables	7 044
Frais de négociation de titres	-
Capital au 31/12/2018	2 320 416
Montant	2 320 416
Nombre de parts	24 022
Nombre de copropriétaires	6

Note 4-6 : Revenus du portefeuille -titres :

	31/12/2018	31/12/2017
Revenus des actions	24 964	25 411
Intérêts des obligations et valeurs assimilées	79 110	86 014
Revenus des titres OPCVM	49	5 085
TOTAL	104 123	116 510

Note 4-7 : Revenus des placements monétaires :

	31/12/2018	31/12/2017
Revenus des pensions livrées	-	-
Revenus des billets de trésorerie	4 848	-
Revenus du compte de dépôt	26 202	30 575
TOTAL	31 050	30 575

Note 4-8 : Charges de gestion des placements

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Rémunération du Gestionnaire (UGFS-NA)	22 531	25 236
Rémunération du Dépositaire (BIAT)	3 004	3 365
TOTAL	<u>25 535</u>	<u>28 601</u>

Note 4-9 : Autres charges

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Frais Administratifs	11 900	11 800
Autres charges	75	75
TOTAL	<u>11 975</u>	<u>11 875</u>

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS**5.1- Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Revenus des placements	5,627	5,854	4,399	4,838	4,763
Charges de gestion des placements	(1,063)	(1,140)	(0,912)	(1,020)	(1,045)
Revenus net des placements	<u>4,564</u>	<u>4,714</u>	<u>3,487</u>	<u>3,819</u>	<u>3,717</u>
Autres charges	(0,499)	(0,473)	(0,451)	(0,434)	(0,444)
Résultat d'exploitation (1)	<u>4,066</u>	<u>4,241</u>	<u>3,036</u>	<u>3,384</u>	<u>3,273</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,348)	(0,597)	0,305	(0,182)	(0,211)
Sommes distribuables de l'exercice	<u>3,718</u>	<u>3,644</u>	<u>3,340</u>	<u>3,202</u>	<u>3,062</u>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	1,454	(2,574)	3,067	0,448	0,017
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	1,690	0,397	(0,573)	(2,453)	0,518
Frais de négociation des titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	<u>3,144</u>	<u>(2,177)</u>	<u>2,493</u>	<u>(2,005)</u>	<u>0,535</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<u>7,209</u>	<u>2,064</u>	<u>5,529</u>	<u>1,379</u>	<u>3,808</u>
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>3,144</u>	<u>(2,177)</u>	<u>2,493</u>	<u>(2,005)</u>	<u>0,535</u>

Régularisation du résultat non distribuable	0,003	0,445	(0,214)	0,143	(0,107)
Sommes non distribuables de l'exercice	3,147	(1,732)	2,279	(1,862)	0,428
Distribution de dividendes	3,644	3,341	3,202	3,062	2,569
Valeur liquidative	100,313	97,093	98,521	96,104	97,825

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen (*)	1,05%	1,14%	0,92%	1,06%	0,99%
Autres charges / actif net moyen(*)	0,49%	0,47%	0,47%	0,45%	0,42%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen(*)	4,03%	4,23%	3,07%	3,52%	3,09%
Actif net moyen	2 422 703	2 517 879	2 610 749	2 619 415	2 836 495

(*) Les ratios antérieurs à l'exercice 2017 ont été retraités pour des besoins de comparaison

5.2 Transactions avec les parties liées

Le règlement intérieur qui lie la société UGFS-NA et la BIAT prévoit le paiement de :

- Une commission de gestion de 0,75% HTVA par an calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée trimestriellement.
- Des frais administratifs fixés forfaitairement à 10 000 DT hors TVA par année et payés trimestriellement.

La charge de l'exercice s'élève à **34 431 DT TTC** et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Commission de gestion	22 531	25 236
Frais administratifs	11 900	11 800
	<u>34 431</u>	<u>37 036</u>

Le règlement intérieur qui lie BIAT et la société UGFS-NA prévoit le paiement d'une rémunération annuelle, de 0,1% HTVA, calculé sur la base de l'actif net, avec un minimum de 2 000 DT HTVA par année.

La charge de l'exercice s'élève à 3 004 DT TTC.